BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°037-2019/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2018-017/PRES DU 28 DECEMBRE 2018 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE DON N°D392-BF ET DE PRET N°6339-BF CONCLUS A OUAGADOUGOU LE 21 NOVEMBRE 2018 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'INTERCONNEXION DORSALE NORD

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 28 mai 2019

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2018-017/PRES du 28 décembre 2018 portant autorisation de ratification des Accords de don n°D392-BF et de prêt n°6339- BF conclus à Ouagadougou le 21 novembre 2018 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement de la mise en œuvre du projet d'interconnexion Dorsale Nord.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le 28 mai 2019

Le Président

Alassane Bala SAKANDE

Le Secrétaire de Séance

Sangouan Léonce SANON